

1.2. Plan d'investissement extérieur de l'Union européenne — Des débouchés pour l'Afrique et les pays du voisinage de l'Union

L'accord de Paris vise à remédier aux pertes et aux dommages dus aux effets néfastes du changement climatique et prévoit un dispositif de solidarité ambitieux comportant des mesures de financement en faveur de l'adaptation au changement climatique.

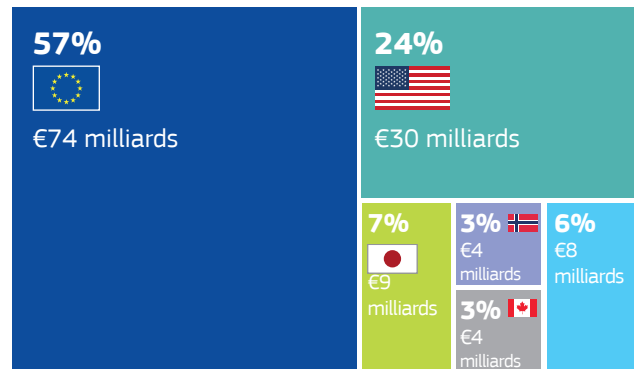
L'Union et ses États membres apportent déjà la plus forte contribution au financement de l'action climatique en faveur des pays en développement, plus de 20,2 milliards d'euros en 2016. **Entre 2014 et 2020, les fonds du budget de l'Union consacrés à l'action climatique vont plus que doubler.**

Le nouveau **plan d'investissement extérieur de l'UE jouera un rôle important dans la promotion d'une croissance inclusive et de la création d'emplois** en Afrique et dans les pays du voisinage de l'Union. Le développement économique durable et la capacité d'adaptation en Afrique et dans les pays du voisinage de l'Union sont aussi des facteurs à prendre en considération pour **s'attaquer aux causes profondes de la migration.**

Le **Fonds européen pour le développement durable nouvellement créé**, le cœur du plan d'investissement extérieur, utilisera les investissements publics pour drainer davantage de capitaux privés vers des projets durables. Ce nouvel instrument extérieur est adapté aux besoins spécifiques des pays partenaires et les défis des économies en développement et s'appuie sur le succès du «plan Juncker» européen qui a déjà généré plus de 250 milliards d'euros d'investissements dans l'Union. Tout comme le plan Juncker, ce Fonds créera également des débouchés qui permettront à l'Europe d'asseoir sa primauté industrielle et technologique.

Le **fonds d'efficacité énergétique en faveur de l'Ukraine** constitue un autre exemple de financement de l'action pour le climat dans les pays voisins. L'une des principales causes de la dépendance de l'Ukraine à l'égard des importations de gaz naturel provient d'une très faible performance énergétique des bâtiments. En raison de coûts élevés, près de la moitié des Ukrainiens dépendent de subventions de l'État pour régler leur facture d'électricité. L'amélioration de l'efficacité énergétique permettra en grande partie de remédier à ce problème. **L'Union a prévu d'apporter un montant de 100 millions d'euros au fonds**, dès que l'Ukraine aura rempli certaines conditions indispensables pour améliorer sa réglementation en matière d'énergie. Grâce à d'autres contributions, le fonds constitué s'élèvera en tout à 600 millions d'euros d'ici 2023. En plus d'apporter une aide financière à l'Ukraine, l'Union soutiendra une vaste campagne de sensibilisation et fournira une **assistance technique** pour aider les associations de propriétaires à élaborer de meilleurs projets d'investissements.

L'UE est le plus grand donateur d'aide au développement et d'aide humanitaire



Source: OCDE 2015, UE = Union européenne et ses États membres.

II ➡ Que propose à présent la Commission européenne?

Avec une première **contribution du budget de l'Union d'un montant de 4,1 milliards d'euros**, le Fonds européen pour le développement durable a pour objectif de générer **44 milliards d'investissements supplémentaires**. Trois des cinq volets d'investissement du nouveau Fonds cibleront directement l'action pour le climat. Les premiers accords et la mise en œuvre des projets sont attendus d'ici à la fin du premier semestre 2018.

Le volet «Énergie durable et connectivité» ciblera des secteurs tels que l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les transports, la sécurité énergétique, le développement durable.

Le volet «Agriculture durable, entrepreneurs ruraux et agro-industrie» encouragera la croissance inclusive et durable en facilitant l'accès au financement des petits exploitants, des coopératives et des moyennes entreprises du secteur agricole.

Et enfin, dernier mais non des moindres, le volet «Villes durables» permettra de catalyser les investissements privés en améliorant la capacité financière et la solvabilité des villes et en déployant des instruments de financement mixte à grande échelle afin de soutenir les infrastructures urbaines. Ce volet ciblera les infrastructures municipales, l'urbanisme durable, la mobilité intelligente, l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. En complément au volet «Villes durables», la Commission européenne est en train de mettre sur pied l'initiative «Global URBIS» en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Convention mondiale des maires. «Global URBIS» mettra à la disposition de villes du monde entier le financement et l'assistance technique nécessaires pour mobiliser des investissements privés, notamment dans des secteurs plus risqués. La Commission européenne lancera en 2018 un premier appel à projets pour l'Afrique et les pays du voisinage de l'Union. Les projets bénéficieront d'un mécanisme de garantie à hauteur de 1,5 milliard d'euros au titre du plan d'investissement extérieur européen.

